



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des
Territoires du Rhône**


Service Eau et Nature


Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle

Référence :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Laurence Hilarion

 : laurence.hilarion@rhone.gouv.fr

 : 04 78 63 11 52

**PREFECTURE DU RHONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU RHONE
Service Eau et Nature**

Par arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2018, l'arrêté du 31 mai 2018 portant ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général, avec servitude temporaire de passage au titre des articles L.211-7 du code de l'environnement, et L.151-37-1 du code rural et de la pêche maritime, et à l'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement, sollicitées par le Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA) pour la restauration de la continuité piscicole et de la morphologie du Garon au droit du seuil des Mouilles, sur le territoire des communes de MONTAGNY et MILLERY, est abrogé.

L'enquête publique est en conséquence reportée à une date ultérieure.

Pour le directeur départemental

Le chef de service

Laurent GARIPUY